

Axe 4 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace

Sous-axe 4-2 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques publiques de gestion de l'espace

Groupe thématique : Aménagement du territoire

Action 27: Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de protection des captages d'alimentation en eau potable (AEP)

CONTEXTE

Les captages AEP sont soumis à différentes pressions. Il s'agit notamment des pollutions diffuses, essentiellement nitrates et pesticides qui dégradent la qualité des eaux brutes des captages et représentent un risque pour la santé publique.

En septembre 2013, la conférence environnementale identifiait le besoin de doubler l'effort de protection des captages pour l'alimentation en eau potable (AEP), notamment des 1000 captages classés prioritaires (Grenelle II). Il est notamment demandé de mettre en œuvre des plans d'actions contre les pollutions diffuses agricoles. Ces plans sont identifiés dans les SDAGE 2016-2021.

Au-delà des pollutions d'origine agricole, les milieux humides situés dans les aires d'alimentation des captages présentent un enjeu particulier vis-à-vis de la ressource AEP.

Les milieux humides jouent un rôle de régulation de l'eau à la fois en termes de quantité et de qualité. Qu'ils soient agricoles ou non, ils régulent le régime hydrologique en limitant les étiages. Selon leur nature, ils peuvent aussi contribuer à épurer l'eau en favorisant la rétention ou le recyclage d'éléments nutritifs (tel le phosphore) ou de contaminants. Une mauvaise prise en compte de ces fonctionnalités ou leur déséquilibre sous l'effet de pressions directes (drainage, pâturage) ou indirectes (déforestation ou plantations dans le bassin versant) peut provoquer une mobilisation des éléments retenus par le milieu humides vers l'eau. Ce problème est d'autant plus préjudiciable pour la ressource en eau que les milieux humides sont réactifs à court terme et qu'ils portent des masses d'eau très superficielles généralement directement connectées avec les ressources en eau captées pour l'alimentation en eau potable (AEP).

Le 3^{ème} plan national d'action en faveur des milieux humides, établi pour la période de 2014 à 2018, prévoit de souligner ces spécificités des fonctions des milieux humides situés dans les aires d'alimentations des captages AEP. L'objectif est d'orienter les plans d'actions qui seront établis pour les périmètres de protections des captages.

L'action proposée s'inscrit dans l'axe 4.2 du plan national d'action en faveur des milieux humides : « renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace ».

OBJECTIFS ET CONTENU (Plan validé et extensions)

L'étude consiste à rédiger un guide de « recommandations pour mieux prendre en compte les fonctionnalités des milieux humides dans les plans de protection des aires d'alimentation des captages (AAC) ». En effet les milieux humides ont des fonctions bio-géochimiques qui donnent aux milieux humides un rôle épuratoire.

Une bibliographie sur les fonctionnalités bio-géochimiques des milieux humides a été commencée fin 2015.

Le travail prévu pour 2016 consiste à réaliser une analyse bibliographique d'un panel représentatif de plans de protection des AAC existants (répartition géographique homogène, différents contextes territoriaux, différentes tailles de AAC). Ce travail bibliographique débouchera sur une synthèse bibliographique des plans d'AAC analysés pour définir une typologie d'actions qui favorise le rôle épurateur des milieux humides ainsi que les éléments clés pour mieux prendre en compte les milieux humides dans les AAC. Un plan détaillé du guide sera proposé fin 2016. La rédaction du guide final est prévue pour 2017.

Ce guide s'adressera aux acteurs intervenant sur les captages prioritaires définis par la conférence environnementale de septembre 2013. Son objectif est d'apporter un appui méthodologique aux prescripteurs de mesures de gestion dans les aires d'alimentations des captages pour une prise en compte des milieux humides garantissant la non dégradation, en qualité et en quantité, de la ressource en eau.

Tous les types de milieux humides seront pris en compte, qu'ils soient patrimoniaux, ordinaires, d'usage agricole ou sans usage spécifique.

Une équipe pluridisciplinaire du Cerema avec des spécialistes en hydrogéologie et des milieux humides est identifiée pour rédiger le guide.

SPECIFICITES OUTRE-MER

A compléter.

VOLET CESP (Communication/Education-Formation/Sensibilisation/Participation)

A définir avec le commanditaire

PILOTE(S) ET PARTENAIRES

Pilote

CEREMA.

Partenaires

MEEM-DEB-GR et EN

GROUPE DE TRAVAIL SPECIFIQUE

COPIL à définir

Équipe projet :

Une équipe pluridisciplinaire du Cerema composée d'un hydrogéologue et de spécialistes des milieux humides de plusieurs directions territoriales est identifiée.

PLAN DE FINANCEMENT

Financements MEEM/DGALN

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE : RESULTATS ATTENDUS ET OBTENUS

Calendrier prévisionnel	Objectifs	Mise en œuvre	Indicateurs/Précisions
2015	Bibliographie sur les fonctions biogéochimiques des milieux humides - Bibliographie pour identifier les thématiques à aborder dans le guide	- partiellement - OUI mail du 22/10/15	
2016	- Analyse documentaire d'un panel représentatif de plusieurs plans d'aires d'alimentation de captages d'eau potable - Proposition d'un plan détaillé	- À venir - Fin 2016	
2017	- rédaction du corps du guide	Fin 2017	
2018	- plan de communication sur le guide une fois publié	Courant 2018	

OBSERVATIONS SUR L'ACTION ET SON DEROULEMENT

Suite à un plan de charge trop conséquent des membres de l'équipe projet, l'analyse biobibliographique ne débutera qu'au second semestre 2016.

« POUR ALLER PLUS LOIN » : PROPOSITIONS DE SUITES A CETTE ACTION / D'ACTION(S) COMPLEMENTAIRE(S) OU NOUVELLE(S)

à définir avec la DGALN.

- Études de cas poussées pour mettre en exergue des actions exemplaires de prise en compte des fonctions des milieux humides dans les plans de protection d'aire d'alimentation des captages d'eau potable.